

REGLEMENT INTERIEUR

- 1 -

L'objet de l'Association est la pratique du tennis de table. Cette pratique s'effectue dans les locaux mis à disposition par la commune de Saint Leu la Forêt, et se trouve ainsi soumise aux règles d'utilisation de ces salles (les jeux de ballons y sont notamment interdits). L'utilisation est limitée aux créneaux horaires définis entre la mairie et l'Association.

- 2 -

Le déplacement des adhérents pour venir ou repartir des lieux de pratique du tennis de table se fait sous leur responsabilité ou celle des familles. Il appartient aux parents des adhérents mineurs de s'assurer de la présence physique d'un responsable de l'Association sur place, même si la salle est trouvée ouverte. En cas d'empêchement exceptionnel de la personne prévue pour les heures d'ouverture habituelles, l'Association s'efforcera de prévenir ses adhérents, mais ne peut le garantir si c'est un empêchement de dernière minute.

- 3 -

La licence de la Fédération Française de Tennis de Table est obligatoire pour pratiquer le tennis de table. **Elle nécessite la fourniture d'un coupon de l'auto-questionnaire de santé pour les mineurs et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table pour les majeurs.**

- 4 -

Les invitations occasionnelles par un adhérent de l'Association sont autorisées, à condition de ne pas devenir habituelles, et de demander au responsable présent s'il est possible de faire jouer l'invité considéré. L'invité doit se conformer au présent règlement.

- 5 -

Dans les locaux couverts, l'utilisation de chaussures de sport est obligatoire. Ces chaussures doivent être propres et sont revêtues en arrivant. Les joueurs doivent se présenter aux entraînements en vêtements de sport.

Le maillot du club doit être porté lors des compétitions. Ce maillot est prêté au joueur et doit être restitué si le joueur quitte l'association. Il peut également être échangé pour une taille supérieure.



T-shirt entraînement bleu : 5€

Tailles : 6/8 ans	<input type="checkbox"/>	S	<input type="checkbox"/>
9/11 ans	<input type="checkbox"/>	M	<input type="checkbox"/>
12/14 ans	<input type="checkbox"/>	L	<input type="checkbox"/>
		XL	<input type="checkbox"/>
		XXL	<input type="checkbox"/>

- 6 -

Les adhérents sont tenus d'observer les règles de discipline et de participation prévues par le responsable de la séance. En cas de comportement incorrect, ou gênant pour les autres joueurs, le responsable présent peut demander à l'intéressé de cesser de jouer, et éventuellement de quitter les lieux. Entre autre, l'envoi volontaire et violent de la balle vers le visage d'un adversaire est un cas d'exclusion de l'Association.

- 7 -

Les adhérents participent à l'installation et au rangement du matériel. Les tables doivent être installées et rangées à deux. En fin d'entraînement, aucun joueur ne doit laisser une table inoccupée sans la ranger avant de quitter la salle.

- 8 -

L'inscription à des compétitions engage l'Association envers la Fédération. En cas d'absence après s'être engagé à participer à une épreuve, le joueur défaillant devra rembourser à l'Association l'amende infligée par la Fédération. Les absences pour raison de force majeure devront être communiquées à un dirigeant du club dès que possible.

- 9 -

L'association s'organise avec l'aide de bénévoles pour assurer le déplacement des joueurs lors des compétitions par équipe adultes. Les déplacements pour les compétitions de jeunes et les compétitions individuelles sont en revanche de la responsabilité des adhérents et de leur famille.

Date, nom et signature